

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

à la séance du Conseil Intercommunal de la Police Nord Vaudois
du mardi 20 juin 2017

Monsieur le Président du Conseil Intercommunal,
Madame la Présidente du Comité Directeur,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'examiner le Préavis 01/2017 du Comité Directeur sur les comptes 2016, composée de Mmes Paulette Visinand et Gloria Capt, ainsi que de MM. Serge Berthoud, Stéphane Baudat et Jean-François Tosetti (rapporteur), s'est réunie le mardi 30 mai 2017, dans les locaux de la Police NV, Rue du Valentin 12 à Yverdon, en présence de Mme Valérie Jaggi Wepf, présidente du Codir ainsi que de M. le Major Pascal Pittet, Commandant de la Police Nord Vaudois et de M. Vincent Audemars, chef de la Police administrative.

Après avoir procédé à l'examen détaillé de l'ensemble des comptes 2016, et obtenu des réponses satisfaisantes à toutes les questions en rapport avec la gestion de la Police Nord Vaudois, la Commission a fait les constats suivants :

1. La répartition des charges est conforme au nombre d'habitants au 31.12.2015 et à la valeur du point d'impôt calculée selon les chiffres de la péréquation 2015 également.
2. Les communes qui ne finançaient pas de manière spécifique leur sécurité, ont payé leur contribution à l'équivalent de 2 points d'impôt, le solde étant réparti entre Yverdon-les-Bains (81,55 %) et Orbe (15,70 %), selon la pondération prévue dans le protocole initial.
3. Grâce aux économies réalisées par rapport aux prévisions 2016, la facturation des coûts de la police régionale aux Communes partenaires est inférieure de CHF 287'857.00.

En conclusion, nous vous proposons d'adopter les comptes 2016 tels qu'ils vous ont été présentés et de valider la répartition par Commune telle qu'elle figure en annexe au Préavis 01/2017 du Codir.

Pour la Commission

Le rapporteur :

J.F. Tosetti

Les commissaires :

G. Capt

S. Baudat

P. Visinand

S. Berthoud

S. Berthoud